

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 709 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 709

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Cote française des Somalis et dépendances : — le décret n° 47-895 du 20 mai 1947 portant attribution à titre provisoire aux magistrats relevant du Ministère de la France d'outre-mer de versements mensuels et suppression de l'indemnité exceptionnelle et temporaire allouée par le décret du 25 février 1945 (J. O. R. F. du 2 mai 1947, page 4722) : — Le décret n° 47-S94 du 20 mai 1947 portant attribution d'indemnités de fonctions aux colonies aux juges suppléants des tribunaux de 1er et 2 classe, charges de l'instruction à titre temporaire (J. O. R. F. du 22 mai 1947, page 4725). Art 2 — Le présent 1^{er} r^{oté}, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.